

Procès-verbal : Assemblée Générale Extraordinaire écrite du 02/01/2024

ACP LA HETRAIE

Adresse : Avenue Den Doorn 1 – 1180 UCCLE

N° de BCE : 0839.594.485

PROCÈS-VERBAL

1. DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

La loi précisant que l'assemblée doit être présidée par un propriétaire, le président de séance choisi par l'assemblée est M. FAYT.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur VAN HEES est le secrétaire de séance choisi par l'assemblée.

3. NOMINATION DU NOUVEAU SYNDIC

L'assemblée générale des copropriétaires décide de choisir à l'unanimité le syndic THE KEYS suivant l'offre reçu en date du 12/09/2023.

Coordonnées du nouveau syndic :

The Keys Management SRL

BCE : 0475.802.939

Chaussée de la Hulpe 166 - 1170 Watermael-Boitsfort

IPI : 511.266

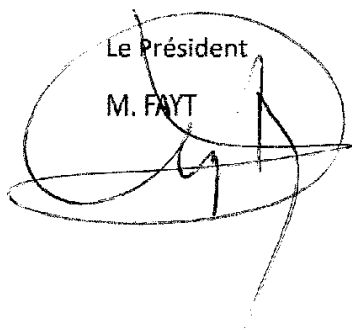
4. DONNER MANDAT AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR LA SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT.

L'assemblée générale des copropriétaires décide de choisir à l'unanimité M.FAYT pour signer le nouveau contrat de syndic.

Fait à Bruxelles, le 02.01.2024

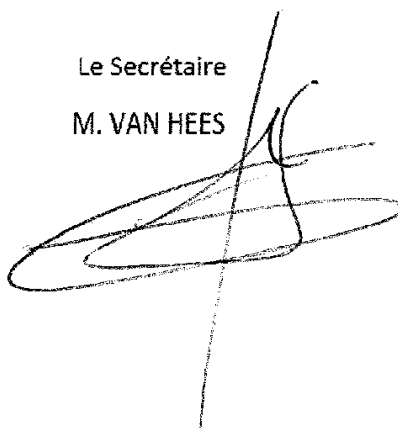
Le Président

M. FAYT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. FAYT', is written over the printed name. The signature is enclosed within a large, hand-drawn oval.

Le Secrétaire

M. VAN HEES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. VAN HEES', is written over the printed name. The signature is enclosed within a large, hand-drawn oval.

Résidence : ACP LA HETRAIE

Adresse : Avenue Den Doorn 1 – 1180 UCCLE

N° de BCE : 0839.594.485

Bruxelles, le 02 01 2024.

CONVOCATION À L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ÉCRITE
DE L'ASSOCIATION DES COPROPRIÉTAIRES «LA HETRAIE »

Chers Copropriétaires,

Assemblée générale extraordinaire par écrit avec l'ordre du jour suivant :

1. DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE
2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
3. NOMINATION DU NOUVEAU SYNDIC
4. DONNER MANDAT AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR LA SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT.

Vous trouverez ci-après le bulletin de vote à compléter et à nous renvoyer au plus tard le 16/01/2024 via email avec accusé de réception (...) ou via courrier recommandé (...).

Attention, étant donné qu'il s'agit d'une Assemblée Générale Extraordinaire écrite, l'ensemble des copropriétaires doivent répondre et ce de manière favorable pour que l'assemblée puisse être valable.

Dans l'attente de vos retours, nous vous prions d'agréer, Cher(e)(s) Copropriétaire(s), nos salutations.